

de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins

Handicapés Méchants

n°2 bis journal des Comités
de lutte des Handicapés

MAI 75
2frs



A bas les quêtes
Occupons l'A.P.F.

réponse du CLH à la manif du MDH.

Le 16 mars, la manifestation du MDH (Mouvement de défense des handicapés), avait une fois de plus revêtu les couleurs traditionnelles, à l'occasion de la journée de quête « en faveur des handicapés » organisée par de grandes associations parasites comme l'APF, la FMM IP, etc.

Les slogans démobilisateurs et réformistes tels que : « Giscard-Lenoir, t'as pas fini d'en voir », et « Dienesh en fauteuil » tentaient de donner le ton à des militants dont la combativité attendait d'autres mots d'ordre.

Quelques militants du CLH surent, par leurs slogans (longtemps scandés) « A bas les ateliers protégés », « à bas les cadences et les rendements » rallier à eux un bon nombre de manifestants. Ces mêmes slogans étaient (avant la manif) refusés par les organisateurs du MDH !

Autoritarisme ? Autocensure ?

Le comble fut atteint quand, vers la fin du parcours, les manifestants, toujours soutenus par le CLH décidèrent de finir le trajet sur un boulevard, beaucoup plus populaire que le parcours initial qui lui se terminait dans une petite rue, à la Bourse du travail. Nous avons alors vu la collaboration des dirigeants du MDH et de leur service d'ordre, avec quelques flics en képis pour faire reculer les manifestants.

nir les petits handicapés bien sagement en rang — comme le chef il a dit !... alors que le rapport de force était 1 flic pour 10 manifestants environ.

Puis, quelques militants du CLH se firent bousculer, insulter et menacer de :

- « Se faire casser la gueule » ;
- « Se faire casser les bras » ;
- « Se faire crever les yeux ».

Par qui ? Par le service d'ordre « de soutien aux handicapés » (mais oui !) qui s'était fait traiter de « flic » par les manifestants (on le serait à moins !).

Mais d'où sort ce S.O. (service d'ordre) ? Il a été recruté parmi les éléments de choc de l'OCI (Organisation communiste internationale), une organisation politique de gauche dont la couleur déteint depuis trop longtemps sur le MDH. Il faut même aller plus loin pour expliquer les choses. Le MDH n'est ni plus ni moins qu'une implantation de l'AJS/OCI dans le milieu des handicapés. A la différence d'un comité de lutte, où chacun milite dans l'organisation politique de son choix.

Aucun CLH n'est l'instrument d'une quelconque organisation politique.

• Nous dénonçons de telles formes de récupération et d'embrigadement par une organisation politique quelque soit sa tendance.

• Nous dénonçons l'intention autoritaire du MDH « d'organiser la lutte des handicapés » (sic) étant donné que cette lutte sera orchestrée par une organisation bien précise à des fins publicitaires.

• Nous dénonçons la façon dont le MDH endoctrine systématiquement les handicapés contre le CLH.

• Nous dénonçons également la collusion du SO fascinant de l'OCI avec les flics.

Les CLH continueront à soutenir les actions de base prouvant que la masse s'émancipe, réfléchit, prend elle-même sa lutte en mains, et agit sainement.

Nous estimons enfin que si le MDH (mouvement qui s'est créé après le nôtre et pratiquement sur les mêmes bases que les nôtres) continue dans cette forme d'action, il se placera lui-même parmi nos ennemis naturels au même titre que l'APF

Daniel, Jean-Claude.

CAMARADE,

Ce journal n'est pas l'organe du CLH de Paris, mais de TOUS les CLH et de ceux qui veulent s'exprimer dans le cadre de notre lutte : peut-être toi ?

Donc, plus nous recevrons d'articles, plus le journal sortira souvent.

Alors, on la prend en mains, cette lutte ? ... et le stylo avec ?

DANIEL.

SOLIDARITE

Nantes. — Un travailleur handicapé de l'usine Brissonneau et Lotz avait été licencié pour « inaptitude ». Un millier de travailleurs de l'usine ont débrayé à deux reprises avec prise de parole et manifestation aux bureaux de la direction pour exiger sa réintégration.

A.F.P., le 19 mars 1975.

SECRETARIAT D'H.M."

Charly KOSKAS, 7 rue de Cambrai
75019 PARIS.

Dépôt légal 41.346
2^e trimestre 1975
Directeur de la publication :
Ch. KOSKAS.
Imprimeur édit 71

10 francs

"Handicapés Méchants" espère paraître tous les deux mois -

ABONNEZ-VOUS !

10,00 F par an ;

15,00 F sous pli fermé et pour l'étranger.

Soutenez notre lutte en adressant vos chèques à : Elizabeth AUERBACHER

C.C.P. 25.344.78. PARIS -

comment la société produit l'handicap

Reproduction intégrale de l'article Lu au Tribunal de Liévin le 22 mars et passé en page 12 du quotidien « Libération ».

Nous sommes plus de 3 millions en France, victimes du terrorisme d'Etat, et il faudrait qu'on ferme sa gueule ?

On ne veut plus rester dociles et cachés, et pour cela, nous prenons notre lutte en mains.

Nous ne correspondons pas aux normes physiques de l'être... « normal », et les... « normaux » ne nous reconnaissent plus comme des êtres entiers avec des besoins intellectuels, sexuels... tout au plus se donnent-ils bonne conscience à pas cher en filant une fois par an cent balles dans une quête.

Même 100 milliards, on n'en vout pas (rapport actuel des quêtes : 500 millions A.F., ce qui ferait 1,70 F par handicapé !), car cet appel à la charité développe l'image : Handicapés = assisté.

Aujourd'hui, le système, avec la complicité d'autres organismes d'Handicapés (APF...), nous ségrégue dans des ghettos (matériels et psychologiques) du début à la fin de notre vie (de l'Ecole à l'Hospice). Il faut en sortir, et pour cela, notre combat passe par la lutte contre ces associations, gérantes de la pénurie de l'Etat. Mais cela ne suffit pas, il faut que la classe ouvrière, directement concernée, prenne conscience que tous les jours à l'usine, sur la route, le capitalisme tue et mutile.

BREF HISTORIQUE DU CLH

— Mars 1973 à Paris : des handicapés qui en ont ras-le-bol de la charité, manifestent à l'occasion de la quête nationale « en faveur » des handicapés. Ceux-ci décident de s'organiser en comités de luttes.

— Mai 1973 : une handicapée au chômage depuis 7 ans (ce n'est pas rare) entame une grève de la faim illimitée pour obtenir un emploi. Après l'occupation de l'A.N.P.E. et 15 jours de grève de la faim, elle obtient satisfaction.

Pour la première fois le problème de l'handicapé est posé en termes politiques.

— Mai 1973 : prise de parole pirate à la Télé, pour gueuler contre la quête en faveur de l'Institut Pasteur, interrompu par autocensure.

— Octobre 1973 : quête « en faveur » des aveugles. Le CLH bloque la rue de l'Ouest pendant 2 heures en informant la population.

— Janvier 1974 : le CLH tire le premier numéro de son journal : « Handicapés Méchants ».

— Mars 1974 : 100 handicapés + 800 valides défilent de la Concorde à la rue de Tilsitt (ministère de la Santé) en passant par les Champs-Elysées à l'occasion

de la quête « en faveur » des handicapés. (De nombreux journalistes présents, rien dans la presse.)

— Avril 1974 : parution d'*« Handicapés Méchants »* numéro 2.

— Décembre 1974 : action à l'Assemblée nationale à propos du projet de loi dit « en faveur » des handicapés. Deux handicapés lancent quelques centaines de tracts du haut de l'hémicycle, au-dessus des parlementaires présents. Tracts expliquant notre hostilité à ce projet de loi qui vise à nous rentabiliser au maximum en nous enfermant dans nos ghettos (Ateliers protégés, C.A.T., Foyers...).

— Janvier 1975 : parution du troisième *« Handicapés Méchants »* qui reporte le numéro 1, car étant déclaré officiellement, il a une existence auprès du ministre de l'Intérieur.

— Mars 1975 : occupation de l'immeuble de l'APF à Paris à l'occasion de la Journée de quête nationale.

Depuis sa création le CLH a développé une analyse de notre société face aux handicaps et des handicapés face à notre société.

S'il y a plus de 3 millions d'handicapés en France, ce n'est pas dû à la fatalité, mais bien à l'organisation de la vie dans le système capitaliste.



COMMENT LA SOCIÉTÉ PRODUIT L'HANDICAP

• Le travail

En régime capitaliste, le travailleur est obligé d'accepter de travailler aux conditions assignées par le patron, d'où manque d'hygiène et de sécurité.

Bien sûr devant les revendications ouvrières conséquentes aux accidents répétés, les patrons ont trouvé quelques systèmes de sécurité, mais cela ralenti le rythme de travail, donc la pale de l'ouvrier. Celui-ci a donc tendance à ne pas utiliser ce système de sécurité.

Les syndicats de leur côté demandent une prime d'insalubrité ou de rendement,

mais pas de remise en cause des conditions de travail infernales.

Chaque années, il y a plus d'un million d'accidents du travail, ce qui représente un assassinat de plus de 100 travailleurs par heure. 100 000 handicapés, dont 50 000 ne pourront plus travailler.

• La médecine

Médecine de classe et de prestige, qui répare, mais qui ne prévient pas. Il n'y a pas de crédits pour la recherche médicale, ainsi l'Institut Pasteur débauche des chercheurs, mais rentabilise au maximum le secteur vaccin.

La médecine du travail ne reconnaît pas l'inaptitude au travail ou les maladies professionnelles dans certaines professions, telles la Silicose des mineurs, Saturnise (plomb), etc. La Sécurité Sociale est un organisme financé par les patrons pour contre-expertiser la Sécurité Sociale et contre-la rentabilité du malade.

• La chirurgie

Les essais y sont fréquents, au désavantage du malade. Ainsi trouve-t-on, par exemple des cas d'amputation à la suite d'une fracture ouverte (ou non) mal soignée.

Le bâclage des examens pré-opératoires, est cause de nombreuses complications et décès.

• Un vaccin mal fait (trop forte dose pour l'organisme) peut entraîner différents types d'handicaps : sclérose en plaque, paralysie, I.M.C. (invalidité moteur-cérébral)...

• Accidents à la naissance

Par manque de personnel et de qualification. Pour être viable, une maternité doit avoir un certain rendement. Des médicaments pour accélérer les contractions de la mère, le forceps... sont utilisés pour extirper l'enfant.

Moralité : on crée souvent un I.M.C.

La réanimation de 3 à 10 minutes laisse des séquelles sûres. Au-delà, l'enfant sera I.M.C. Les chirurgiens le savent, mais n'informent pas la mère.

Les germes de myopathie, de mongolisme, de maladies héréditaires, sont détectables même avant la grossesse.

Combien de femmes et d'hommes le savent ?

Combien d'exams sont pratiqués ?

• La route

50 000 handicapés par an.

Le temps des loisirs nous étant compté, la loi de la vitesse est reine sur la route.

A cela vient se greffer l'insécurité du réseau routier lui-même : mauvais état de la chaussée, gravillons, bandes jaunes glissantes. Les glissières de « sécurité », le revêtement anti-verglas, véritable suicide pour le motard.

• L'armée

Temps de paix : droit aux 7 % de perte, combien d'handicapés ?

Temps de guerre : ... incalculable.



Handicapés Méchants

• Nucléaire

Au-dessus d'un certain taux de radioactivité, il y a des mutations chromosomiques chez la femme enceinte, ce qui provoque une naissance d'enfants déformes, débiles, mort-nés...

UNE FOIS L'HANDICAP PRODUIT, LE SYSTÈME CHERCHE A EN TIRER UN MAXIMUM DE PROFIT

— Dans les « soins » de l'handicap même.

Tout ce qui touche aux soins de l'handicap, donne lieu à une flambée des prix.

Exemples :

— prix de la journée en Hôpital ou Centre de rééducation, de 150 à 800 F suivant le service ;

— protèses de bras et jambes de 3 000 à 30 000 F ;

— fauteuils roulants, de 1 500 à 6 000 F.

Le coût réel est bien inférieur au prix de vente, et comme la Sécurité Sociale qui rembourse ces appareils est financée en grande partie par les travailleurs, c'est encore une manière de récupérer du fric sur leur dos.

Le matériel le plus perfectionné (le plus cher) est considéré comme un luxe, par conséquent non remboursé.

Exemple : un gars en fauteuil roulant, atteint des membres supérieurs, ne peut se déplacer seul. L'idéal serait un fauteuil électrique, mais... c'est un luxe !

Comme si le droit à l'autonomie était un luxe !

Et il ne faut pas s'attendre à mieux, le gouvernement refuse officiellement le remboursement des appareils plus perfectionnés.

— Par la préparation des jeunes handicapés au travail.

Exemple typique : (Dans le cadre de l'ergothérapie, dans un centre d'I.M.C., dans l'Ouest...). « Il faut chercher le geste rentable, et l'enfant, pour sa rééducation est placé sur une chaîne de travail. Le but du centre est officiel : il va être créé une usine pour handicapés qui accueillera les enfants à l'âge adulte ! ».

— Par la mise au travail des handicapés :

En Atelier Protégé :

C'est une usine interdite aux valides, où les droits de grève, politique et syndical sont interdits (à de rares exceptions près) de droit, non, mais de faits, oui car la répression s'abat sur ceux qui osent contester. L'handicapé est payé au rendement et son salaire varie de 100 à 600 F par mois.

On y forme une main-d'œuvre bon marché et briseuse de grève.

Exemple : Mai 68, des patrons ont donné leurs travaux en ateliers protégés. Ils ont reconnu ne pas avoir subi de perte. Précisons que ces ateliers protégés sont régis par la loi de 1901 relative aux associations à but NON-LUCRATIF.

Il est à noter, dans le projet de loi d'orientation que les entreprises privées pourront créer leur propre atelier protégé, et celles qui donneront du travail aux ateliers protégés seront dispensées de la loi des 3 % !

C'est vraiment l'organisation systématique, l'exploitation de la main-d'œuvre handicapée, et aucune des grandes orga-

nisations de « défense » d'handicapés, n'a dénoncé ce scandale.

— En C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail) est régi par la même loi de 1901. C'est une usine (comme un atelier protégé) où les handicapés sont moins rentables.

Les parents de l'handicapé versent... au C.A.T. environ 600 F par mois, pour qu'il y vive.

Le salaire moyen est de 130 F par mois. Là-dessus, il faut déduire les frais de cantine et pour certains des cotisations à la Sécurité Sociale !

Il doit quand même lui rester un minimum de 50 F par mois. L'Aide Sociale verse une indemnité journalière de 70 F... au C.A.T. et non à l'handicapé, si les parents n'ont pas les moyens de payer.

Les droits de grève, politique, syndical, sont les mêmes qu'en atelier protégé, et l'handicapé sera envoyé à l'Hospice s'il enfreint ces règles.



A QUOI SERVENT LES QUETES ?

A construire ces ghettos qui sont atelier protégé et centre d'aide par le travail. Il faut bien sûr déduire du gâteau 500 millions AF) la part qui revient à ces organismes dits « d'utilité publique », c'est-à-dire que des handicapés vivent des quêtes, et enferment les autres handicapés dans des ghettos !

COMMENT ON REJETTE L'HANDICAPÉ S'IL N'EST PAS RENTABLE

L'hospice, véritable prison d'handicapés, accueille les moins rentables de la liste et les improductifs.

Là, l'handicapé attend la mort en tenue obligatoire : le pyjama ! Tous les moyens de locomotion et habits personnels de l'handicapé lui sont retirés. Le tout, placé de préférence loin des agglomérations, car un handicapé doit être caché : « Cache-toi, et tais-toi, c'est tout ce qu'on te demande. »

Débiles profonds, handicapés physiques, personnes âgées, y sont réunies, et les conditions d'existence font naître entre ces personnes une tension psychologique intolérable.

— Mais les pensions ?

Cela dépend du niveau de vie des pa-

rents (quelque soient les relations existant entre la famille et le demandeur).

Elles demandent de nombreuses démarches et une attente pénible (12 à 18 mois, pour décourager l'intéressé). Montant maximum de la pension : 41 % du S.M.I.C.

De toute façon si l'handicapé perçoit une pension d'invalidité, l'argent pourra être récupéré en cas d'héritage après le décès des parents.

— Après son analyse de la Société (production d'handicapés, profit, rejet), le CLH pose le problème en termes politiques et combat donc le système actuel, responsable de la grande majorité des handicaps. Notre problème n'est pas marginal, car notre lutte est celle de toute la classe ouvrière, et chacune de nos revendications intéressera celle-ci.

— Le CLH refuse et combat toute forme d'humanisme, qu'il vienne de « Droite » ou de « Gôche ». Combat toute collaboration avec le pouvoir capitaliste comme le font les associations d'handicapés telles l'Association des Paralysés de France, qui prétendent représenter les intérêts des handicapés alors qu'elles imposent aux handicapés le rôle que veut leur faire jouer le pouvoir bourgeois, et qui est celui d'un sous-homme, d'un sous-être, d'un assisté.

— Le droit à l'insertion pour tous les handicapés c'est :

- La mise en place de moyens techniques d'autonomie physique (suppression des barrières architecturales, accessibilité des transports), et d'indépendance financière.

- La suppression de toute forme de ghetto (Atelier Protégé, Centres d'Aide par le Travail, Foyers, C.A.T., Centres dits de « rééducation »...).

- Le droit au travail sans discrimination, ce qui implique une lutte contre les rendements, les cadences, pour tous les travailleurs, valides ou non.

A BAS LES CADENCES ET LES RENDEMENTS, C'EST LA LOI DU PROFIT QUI NOUS HANDICAPE.

Pourquoi nous cache-t-on, pourquoi nous met-on dans des ghettos ? Parce que nous sommes les témoignages vivants et GENANTS de ce que cette société fait de nous tous : des outils de travail au service de la rentabilité, du profit, des outils dont elle se débarrasse, quand ils ne peuvent plus lui servir.

Nous sommes les mutilés les plus visibles de cette société et c'est pour cela qu'on nous cache dans des ateliers protégés, et c'est contre toutes ces formes de ségrégation que nous luttons.

Pour nous, SORTIR des ghettos, apparaître dans le métro, dans les bus, dans la rue, là où sont tous les travailleurs, c'est une façon de mettre en accusation cette société qui nous mutilé.

Les Comités de Luttes
des Handicapés.

contre la quête ...

Comme chaque année à la même époque, le gouvernement soutenu par diverses associations d'handicapés, lance l'hypocrite opération « à votre bon cœur » au profit soit-disant de 3 000 000 d'handicapés. La recette moyenne s'élève environ à 500 000 000 d'anciens francs, cela ferait 1,70 francs par handicapé et par an si les bénéfices étaient distribués entre tous. Mais les associations évitent avec soin le ridicule d'une telle division. Le montant de la quête, pour elles, sert à payer leurs propres personnels, puis avec ce qui reste à construire de nouveau ghetto où l'handicapé deviendra rentable. Voilà à quoi servent les quêtes, à faire de nous handicapés, une catégorie de citoyens surexploités, sous-payés, coupés du monde en nous niant tous besoins physiques, intellectuels et sexuels.

Mais le gouvernement est-il capable de nous proposer autre chose ? Le projet de loi d'orientation concernant les handicapés prouve que non.

En permettant aux entreprises privées de créer des ateliers protégés (salaires entre 400 et 500 F) et en les dispensant de la loi des 3 % si elles donnent du travail en sous-traitance aux ateliers protégés, le projet vise non pas à faciliter le droit de vivre des personnes handicapées mais à les rentabiliser au maximum en les enfermant à jamais dans leur ghetto.

Les grandes associations d'handicapés qui n'ont pas dénoncé ce projet et dont la collusion avec le pouvoir n'est plus à prouver, sont responsables en premier lieu.

C'est pourquoi, samedi 15 mars, veille de la quête, soutenu par le Groupe Informations Santé, le Groupe Informations Asiles, le Comité d'Action des Prisonniers et le M.L.A.C., le Comité de Lutte des Handicapés a occupé l'immeuble de la plus grande d'entre elles : l'Association des Paralysés de France, 17-19-21, Bd A-Blanqui, à Paris-13^e.

Immeuble tout neuf, très grand standing, neuf étages, comprenant un foyer, un atelier protégé, une salle d'expositions, une salle de conférence, deux étages de bureau, etc. Valeur : 2 milliards d'A.F. (de quoi aménager tous les bus de la région parisienne).

Selon des sources officieuses, l'immeuble aurait été payé de la façon suivante :

- la moitié par les quêtes,
- 1/10 par les cotisations,
- 1/20 par les bénéfices des ghettos,
- 1/4 en emprunt,
- le reste par les fonds d'actions de vente (œuvres de bienfaisance, ventes mondaines, etc.).

Un quart d'heure après avoir été prévenu de l'occupation de ses locaux, le

président de l'A.P.F. est arrivé comme d'habitude... en ambulance (payée avec quel fric ?) escorté de ses deux infirmiers barbouzes. Mais cette fois avec quelques cars de C.R.S. en plus.

Nous avons expliqué notre action et demander une entrevue avec lui. Pas de réponse. Nous ne l'avons même jamais vu durant toute l'occupation. Ce silence, nous le considérons comme un aveu de culpabilité et de complicité avec le pouvoir et les forces de l'ordre.

Après deux heures d'occupation, d'autres cars gris sont arrivés. Au moins deux cents képis. Après les sommations d'usage et devant notre refus de quitter les locaux, les flics chargeront et avec l'aide des barbouzes de Trannoy, prési-

dent de l'A.P.F., nous sortiront un par un avec violence.

Une fois sur le trottoir, les flics barreront celui-ci sur toute sa largeur et avanceront sur nous pour nous disperser. Entre temps, un flic des renseignements généraux nous prenait copieusement en photos.

Fâcheuse coïncidence : 2 jours après, un copain se faisait convoquer par son assistante sociale. Et, elle l'interrogea sur son emploi du temps du samedi 15 mars... Elle précisa que des photos de lui avaient été prises juste après l'occupation. Malgré son déguisement, il a été reconnu à cause de son fauteuil. Quant aux photos (sans trop nous avancer), de là à dire qu'elles viennent des R.G., il n'y a qu'un pas.



Aucune interpellation n'a eu lieu. Pourtant le C.A.P., le M.L.A.C., le G.I.S. se font embarquer pour moins que ça d'ordinaire. Mais il y avait là « ces pauvres petits handicapés », images perpétuée par les quêtes et sous les képis, toute la tristesse, la charité, la pitié voulues et créées par le système.

Lors de l'occupation, nous avons téléphoné à tous les journaux et postes de radio. Une fois de plus (à part « Libération »), ce fut le silence complet alors que leur colonnes sont grandes ouvertes pour les appels à la charité. Cette attitude renforce la politique ségrégationniste du gouvernement et de ses associations face à nos revendications.

Nous pensons que ce genre d'action doit se multiplier pour montrer à la population qui sont nos véritables ennemis. Si des handicapés osent contester

le monopole des grandes associations, celles-ci font comme tout bon patron soucieux de préserver ses intérêts, elle appelle les flics. Il faut que disparaissent enfin ces grandes associations et avec elle toute cette intoxication, ce conditionnement de valide/handicapés et de handicapés/valides.

A BAS LES GRANDES ASSOCIATIONS QUI IMPOSENT AUX HANDICAPÉS LE RÔLE QUE VEUT LEUR FAIRE JOUER LE POUVOIR !

**A BAS LES QUETES !
REFUSER DE DONNER !**

LE DROIT DE VIVRE NE SE MENDIE PAS, IL SE PREND !

le c.l.h. occupe l'a.p.f.

LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR TOUS C'EST POSSIBLE !

BM
SERVICE REGIONAL
DE L'EQUIPEMENT
DE LA REGION PARISIENNE
Division des Infrastructures
et des Transports
Groupe Transports Voyageurs

Paris, le 17 mars 1975.

Monsieur,

Par lettre du 5 février 1975, vous avez appelé l'attention de M. le Ministre des Transports sur l'inaccessibilité des moyens de transports aux personnes handicapées.

Vous proposez, comme solution à ce problème, un aménagement des autobus de la R.A.T.P.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je transmets votre suggestion à la Régie en lui demandant de me faire connaître le plus rapidement possible la suite qu'elle pense pouvoir y donner.

Toutefois, il peut être indiqué que les aménagements nécessaires pour l'accès des grands handicapés dans les autobus (**rampes d'accès, largeur des portes, espace disponible**) sont incompatibles avec ceux nécessaires pour les voyageurs habituels. On peut souligner que le transport simultané de voyageurs non handicapés et de grands handicapés ne manquera pas de poser des problèmes au point de vue de l'exploitation (durée de la montée et de la descente, diminution des places disponibles à l'intérieur du bus, temps de rotation allongés, diminution de la vitesse commerciale, manœuvres difficiles, etc.).

Il semblerait donc, à première vue, que le déplacement d'handicapés doit être résolu par un transport spécialisé, des expérimentations en ce sens ayant lieu dans différentes villes françaises (Nancy, par exemple) et même en Région parisienne, dans le secteur de Saint-Cloud. Minibus aménagés fonctionnant à la demande et sur abonnements ou appels téléphoniques.

Le problème soulevé est donc un problème difficile, dont les indications fournies ci-dessus constituent une première approche.

Je ne manquerai pas de vous faire connaître la position de la Régie à ce sujet dès qu'elle me sera communiquée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Division
des Infrastructures
et des Transports.

P. PERROD

Dans le dernier numéro d'« Handicapés Méchants », nous avions fait un article sur les transports des handicapés et en particulier ceux en fauteuil. Après avoir replacé dans quel contexte de ségrégation physique et morale se trouvait l'handicapé, on montrait par un exemple d'aménagement des autobus que les difficultés techniques et le coût de l'opération n'étaient pas de réels arguments. Ceux-ci cachaient le véritable fondement de notre société : **Rentabilité de l'individu, normalité, exclusion du « Marginal », c'est-à-dire du non-rentable.**

Nous avons envoyé cet article au ministère des Transports ; celui-ci l'a retransmis au service régional de l'Equipment de la R.A.T.P.

Cette démarche peut apparaître comme une proposition réformiste.

En fait, nous nous faisons peu d'illusions sur la volonté de faire de tels aménagements. Mais nous pensons aussi qu'il faut lutter pour leur arracher au moins quelques améliorations dans la mesure où elles faciliteraient les conditions de lutte de certains qui ne peuvent nous rejoindre.

Et surtout, la lutte sur la question des transports permet de mettre au grand jour les raisons réelles, masquées sous des arguments d'ordre technique dont nous montrons ici qu'ils ne tiennent pas debout de la non-accessibilité des transports pour les handicapés.

Voici un extrait de la lettre du Service Régional de l'Equipment :

« Les aménagements nécessaires pour l'accès des grands handicapés dans les autobus (**rampes d'accès, largeur des portes, espace disponible**) sont incompatibles avec ceux nécessaires pour les voyageurs habituels ».

On peut simplement remarquer que si une véritable priorité était donnée au développement des transports en commun, le problème ne vaudrait même pas la peine d'être posé. D'abord, par le développement des rues et de couloirs entièrement réservés aux autobus, la rotation des véhicules s'accroît par l'augmentation de la vitesse, le nombre de places offertes augmentent et laisse une place disponible suffisante dans les autobus pour les fauteuils.

On ne reviendra pas sur le problème d'accessibilité de l'autobus ; nous avons vu, dans le dernier numéro, que tout ceci ne posait pas de problèmes techniques majeurs.

La lettre continue :

« On peut souligner que le transport simultané de voyageurs non handicapés et de grands handicapés ne manquera pas de poser des problèmes du point de vue

de l'exploitation (durée de la montée et de la descente, diminution des places disponibles à l'intérieur du bus, temps de rotation allongé, diminution de la vitesse commerciale, manœuvres difficiles...) »

Qui entrave réellement, à l'heure actuelle, l'exploitation du réseau autobus, si ce n'est pas la voiture particulière avec tout ce que cela implique comme idéologie individualiste et agressive ? Que représentent les 30 secondes de la montée d'un handicapé en fauteuil face à la demi-heure dans les embouteillages ? Il faut tout de même rester sérieux !

Et la lettre de conclure :

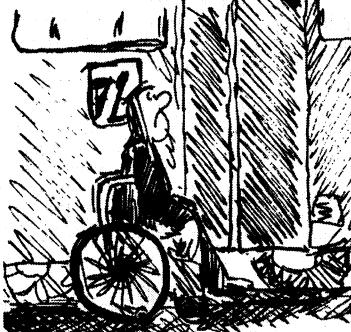
« Il semblerait donc, à première vue, que le déplacement d'handicapés doit être résolu par un transport spécialisé ».

Même si ces transports spécialisés étaient à la disposition des handicapés à toute heure du jour, même si c'était gratuit, nous le refusons, car c'est une fois encore, remettre le handicapé entre eux. Eh bien, restez dans votre coin, handicapés, il est prouvé scientifiquement par nos ingénieurs que vous n'avez rien à faire avec les normaux (les « normaux », enfin, entendons : les rentables) et on vous fera quelques faveurs parce qu'il faut être charitable.

Mais nous, on n'entre pas dans la définition : tu es productif et rentable, donc tu as le droit de vivre. La seule vérité pour nous est : tu vis, donc tu dois jouir de la vie.

JEAN MARIE.

PUNIS POUR N'AVOIR RIEN FAIT
INTERDICTION ABSOLUE DE PRENDRE
LE BUS, LE METRO.



Sur le plan général : il paraît évident que rien de nouveau n'est apporté à la condition des handicapés physiques ou mentaux. Au contraire, la situation de marginalité, de ségrégation et d'exploitation est institué de façon officielle.

Sur le plan de l'éducation scolaire : dans le projet de loi présenté à l'Assemblée nationale, l'éducation scolaire était déclarée obligatoire et présentée au Sénat ce n'est plus que « scolarité éducative » ce qui supprime toute référence à l'éducation scolaire normale. Ces obligations seront en effet remplies soit dans des institutions spécialisées soit dans des établissements normaux.

D'autre part, ces handicapés physiquement aptes devront l'être aussi sur le plan intellectuel. Le projet de loi ne prévoit pas de favoriser une adaptation des contenus et des moyens d'enseignement. Ce seront donc des handicapés privilégiés tant physiquement qu'intellectuellement qui pourront s'insérer normalement à l'école.

Lorsque l'on sait que beaucoup d'handicapés sont gênés du fait des traitements ou de difficultés motrices voire intellectuelles, ce ne sera qu'une minorité qui pourra s'intégrer au système scolaire normal.

D'autre part, lorsqu'on sait que l'enseignement est dispensé de façon à diviser à sélectionner une élite, les meilleures, les plus aptes, à travers les différentes filières de l'enseignement, il paraît évident que les handicapés les plus atteints se retrouveront désavantagés par rapport à l'élite et rejoindront très vite les classes pratiques ou de perfectionnement.

C'est pourquoi je ne suis pas d'accord avec l'analyse faite par le Centre des Paralysés Étudiants dans « Champs social ». L'insertion scolaire de la majorité des handicapés suppose que l'enseignement ne soit plus basé sur une certaine rentabilité intellectuelle, et en réclamant la « surqualification » des handicapés, cette association ne peut favoriser l'insertion que d'une minorité d'handicapés capables de profiter de l'enseignement de la bourgeoisie. De ce fait, cette association semble se battre pour les handicapés dont les cautions intellectuelles, étalon de l'école, seraient les meilleures.

Dans le système actuel, et surtout face au système actuel d'enseignement, les handicapés ne peuvent que lutter pour un enseignement spécialisé, adapté, et surtout sans référence aux normes des valides. Seul cet enseignement axé sur la recherche pédagogique pourrait leur donner d'autres chances de réussite professionnelle. Et cela pas simplement aux moins handicapés, mais à tous, déficients mentaux compris. Ces déficients mentaux desquels le C.P.E. se détourne et auquel il refuse d'être assimilé dans le projet de loi. En cela, il passe à côté des vraies raisons de cette assimilation. Il s'agit d'intégrer le plus rationnellement possible et au moindre prix le maximum d'handicapés au système de profit. La planification ne peut s'embarrasser de différenciation.

L'éducation spécialisée : pour les raisons soulignées plus haut, le projet de loi Dienesch ne peut que rester muet. Il y a absence totale de projet pédago-

gique dans les établissements spécialisés. La scolarité est au rabais, l'important étant la rééducation motrice et les soins. Les handicapés apprendront le minimum : lire, écrire, compter et dans certains centres, les psychologues scolaires avec leur caution intellectuelle persuaderont les parents que leurs enfants ont atteint le plafond de leurs connaissances.

C'est ainsi qu'entre 12 et 14 ans certains handicapés (infirmes moteurs cérébraux) passeront la plupart de leur temps en ergothérapie pour perfectionner certains de leurs gestes valides qu'il sera tôt ou tard possible d'adapter à une machine ou d'exploiter dans un CAT ou atelier protégé. Là encore, le projet de loi institutionalise un état de fait. La commission d'orientation des infirmes, chargée de donner son avis et de placer enfants et adolescents handicapés, n'aura plus qu'à « valider » l'action des centres et de leurs spécialistes en placant les handicapés rééduqués dans l'institution à laquelle ils étaient destinés. Le progrès est, que cette commission décharge les parents de recherche et de soucis jusqu'à maintenant immense.

qui existent dépendent soit de CAT ou d'ateliers protégés).

C) Les non-rentables vont dans les CAT. Quand à l'obligation pour les patrons de prendre des handicapés, qui avait disparue dans le projet présenté à l'Assemblée nationale, elle se retrouve finalement réduite de moitié dans le projet présenté au Sénat. Les entreprises, quel que soit le travail qu'elles donnent en sous-traitance devront quand même employer 1,5 % d'handicapés. La suppression pure et simple c'était un peu gros pour passer. Les entreprises sont appelées d'une part à fournir du travail aux ateliers protégés, d'autre part à en créer eux-mêmes. Ce qui est nouveau et permet à l'Etat de se retirer du jeu. Les associations et les patrons auront désormais à eux seuls la responsabilité du travail et de l'emploi des handicapés. Quant aux travaux effectués dans les C.A.T., la loi n'y fait pas allusion, ce ne sera pas un secteur rentable à vocation économique.

Les salaires : ils seront fixés par rapport au SMIC et par décret. C'est-à-dire combien ? 20 % ? 90 % ? 200 % Cela ne veut rien dire du tout, et de ce côté-là, il ne faut pas s'attendre à grand-chose. De toute façon, même avec mille francs par mois, un ghetto est toujours un ghetto !

Les transports : le projet de l'Assemblée nationale demandait (sûrement par erreur) l'accessibilité des transports collectifs (voir rubrique transport dans ce numéro).

Le projet du Sénat remet les choses en place et précise aussi la possibilité de mettre en service les mini-cars pour handicapés seulement. Etant donné la réponse du ministère des Transports à notre proposition, nous pouvons déjà supposer la solution définitive... Le mini-car ghetto !

Par rapport aux commissions : le projet de l'Assemblée nationale décidait que l'avis de la commission d'orientation serait impérative et définitive.

Le projet du Sénat précise que l'avis n'est plus définitif, car il doit faire l'objet d'une « révision périodique ». Mais tous les combien ?

En conclusion : quand on compare le projet présenté à l'Assemblée nationale, celui du Sénat semble plus favorable. Certes, le gouvernement recule sur un point (les 1,5 % au lieu de 0 du personnel d'une entreprise en personnel handicapé), car il suffisait à un patron de donner du travail pour deux handicapés dans un C.A.T. pour être exempt de la loi des 3 %. Ce qui semble faire avancer le projet.

Mais il n'en est rien, car aucune mesure concrète n'appuie ces changements que ce soit au niveau salaire, commission d'orientation, transport, etc. et nous connaissons trop bien les gens qui nous dirigent pour leur faire confiance.

Jean-Marc BARDEAU.

GUELQUES NOTES SUR LE PROJET DE LOI DES HANDICAPÉS

LOI HOSPITALIERE, LOI SOCIALE, LOI D'ORIENTATION, UNE SEULE LOI : CELLE DU PROFIT CAPITALISTE.

La maladie, la délinquance, la folie, tout ce qui fait qu'une personne n'est pas ou plus apte à produire dans le système sont autant de plaies sur le visage du capitalisme.

C'est pourquoi celui-ci a mis en place tout un tas d'institutions destinées à réparer, réintégrer, détruire ou cacher selon les cas les corps et les cerveaux de ces personnes gênantes et contestataires du seul fait de ne pas répondre aux normes de production capitalistes.

Lorsque le capitalisme entre en crise, que les finances se font moins solides et qu'il doit pour survivre porter tous ses efforts vers des entreprises directement rentables et concurrentielles, c'est tout naturellement vers ces secteurs qu'il est amené à porter ses premiers coups.

Le secteur « Santé » « Social » a le grand tort d'être cher et non-rentable. Qu'à cela ne tienne ! Il n'y a pas de petits profits et c'est ainsi que la loi hospitalière votée en 1970 autorisant la privatisation de certains services publics a permis à des entreprises privées (J. Borelli) de s'emparer des cantines des hôpitaux de l'ap... et d'en tirer profit.

La loi sociale — soumise au vote de l'AN au moment où nous écrivons —, cette loi qui institue le contrôle total de l'Etat sur les salaires, les conditions de travail, les constructions de centres et les buts qui y sont poursuivis, va permettre d'alléger et de rationaliser les dépenses en payant moins les travailleurs, en faisant payer plus la Sécurité Sociale (donc encore les travailleurs) et par conséquent d'alléger les charges sociales des entreprises.

Mais cette loi va plus loin : la période de crise économique que traverse actuellement le capitalisme entraîne à la fois un durcissement réel de la répression patronale (chômage, réductions d'horaires avec baisse de salaire, licenciements...) et par voie de conséquence une montée de la combativité ouvrière. Dans cette période il est alors vital pour le capitalisme de s'assurer les services loyaux des travailleurs de la santé et du social (éducateurs, psychologues, psychiatres, etc.). Le rôle de ceux-ci étant alors de psychologiser au maximum les réactions de la population devant la répression patronale. C'est dans la tête des gens pris individuellement que ça ne tourne pas rond et non le système qui déconne. La loi sociale est le moyen légal dont se sert le patronat via le gouvernement pour contrôler totalement l'action de ces chiens de garde du capitalisme que sont les travailleurs sociaux.

Quant à la loi d'orientation, il est clair qu'elle livre les handicapés pieds et poings liés aux entreprises capitalistes qui pourront les presser comme des citrons encore plus qu'auparavant (cf. articles dans les numéros 1 et 2 de HM).

Ce qui est clair c'est que notre santé physique ou mentale n'intéresse les classes dominantes qu'en termes de profit.

Lorsque nous sommes malades ou accidentés : on répare la machine pour qu'elle puisse à nouveau produire.

Lorsque nous sommes partiellement handicapés : on fait produire la machine dans un ghetto spécialisé : si on réduisait les cadences dans une usine pour un handicapé cela pourrait devenir contagieux pour tous les travailleurs... lorsque nous sommes handicapés improductifs (pour le système) on cache la machine derrière le mur des asiles ou de la camisole chimique quand ce n'est pas dans des institutions « luxueuses » (et rares parce qu'on n'en a pas besoin de 36 pour montrer à la T.V.).

Rentabilisation d'un côté, normalisation idéologique de l'autre : les deux faces complémentaires d'une politique qui se cache de moins en moins derrière le masque de l'humanisme et de la charité boursouflé.

J.-LUC.

LES POURRIS :



CONTRE LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION

Notre action à l'Assemblée nationale.
Pourquoi ce genre d'action ?

Parce que notre but est de faire un maximum de bruit compte tenu des gens mobilisés.

Le problème est que nous ne réussissons pas à mobiliser comme les lycéens ou les syndicats 50 à 100 000 personnes pour manifester.

Et, aujourd'hui, une « manif » à 500 ou 1 000 personnes passe inaperçue. (cf. la manif contre la quête d'il y a deux ans.)

Nous nous efforçons donc de faire des actions originales afin qu'il y ait une plus grande répercussion de nos revendications dans la presse.

L'action à l'Assemblée nationale ne nous a pas donné entièrement satisfaction. (Mais il faut bien commencer.)

Cette action a consisté tout simplement :

1. A tirer 300 tracts expliquant notre hostilité à ce projet de loi.
2. A trouver deux personnes seulement du CLH disponibles ce jour, et pouvant accéder à l'hémicycle de l'AN. (en spectateurs).
3. A balancer ces 300 tracts sur la tête des parlementaires en gueulant qui nous étions...

Sur le coup, on a dû réveiller un tiers

des parlementaires, en déranger un autre tiers dans leur correspondance ou grivoisillir sur papier, ainsi qu'environ le dernier tiers dans leurs lectures.

Très, très peu, s'intéressaient à l'affaire en cours.

C'est fou ce q'on paye comme gens à rien foutre dans un gouvernement.

Dans « Faire Face » (son journal), l'A.P.F. s'est crue obligée de « préciser » que nous étions sorti discrètement de l'hémicycle. Il fallait bien sûr comprendre que les commissaires nous avaient un peu aidés.

Quant aux tracts, ils ont vite été rassemblés, et interdits à ceux qui voulaient s'en procurer. Une classe d'école, présente en spectateur, a été obligée de nous rechercher pour avoir quelques exemplaires de ces tracts. Bel exemple de liberté d'expression, Messieurs les Députés !...

Etant donné l'embarras dans lequel se trouvaient les « officiels » (un commissaire, le suppléant du président de l'AN, et d'autres pantins) car nous étions handicapés, aucune poursuite n'a été retenue contre nous, certainement pour les mêmes raisons qu'après l'occupation de l'A.P.F. le 15 mars.

la conspiration du silence

Michel Mastrolia, jeune handicapé, est mort, suicidé, au centre de cure de St-Hilaire-du-Touvet (Isère). François, un de ses camarades, handicapé moteur, témoigne :

« Un suicidé à l'hôpital : serait-ce un nouveau best-seller d'un maître de l'humour noir ? Non, il s'agit bien de la réalité. A vrai dire, pour quelqu'un qui passe douze ans de sa vie dans un hosto (c'est mon cas), cela pourrait passer pour un fait divers, une chose dont on parle entre copains au réfectoire, le beefsteak-semelle dur aux mâchoires, en train de zieuter la fille d'à côté (eh oui, nous avons une sexualité, pardonnez-nous), et juste avant une critique désabusée de l'infirmier-garde-chiourme de l'étage qui dit qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Car le suicide, ça nous connaît, nous, les « exclus » (merci de l'élegant expression, M. Lenoir). Et n'en déplaise aux bonnes âmes, non bien sûr, nous ne poussons pas, mes camarades et moi, l'impuissance de notre existence jusqu'à nous faire hara-kiri chacun à notre tour.

Ou ajouter ?

Le suicide est l'expression la plus claire et la plus incontestable d'une révolte qui n'a pas su ou pu trouver d'issue.

Le centre universitaire de cure est un univers concentrationnaire, une école de la démission et de la soumission.

Bien sûr, extérieurement le C.U.C. : « C'est pas trop mal ». Une grande sécurité matérielle (à condition de ne pas avoir trop de problèmes médicaux), prise en charge de A jusqu'à Z, l'handicapé (et le valide) n'a qu'à se laisser lever, se laisser pousser de la chambre au restaurant, du restaurant à la cafétéria, de la cafétéria aux salles de cours, etc. via les ascenseurs et les couloirs... Le « malprendre les antibiotiques, le valium, etc. lade » (handicapé ou valide) n'a qu'à prescrit par son médecin et attendre que « ça se passe ».

Sinistre plaisanterie : les irresponsables imbus de leur sérieux illusoire parlent « d'insertion, de responsabilité, de dialogue », ils reprennent même au besoin nos propres idées pour camoufler sous les discours leur néant complice.

Pour situer le C.U.C. il suffira de se représenter ceci : un ancien sanatorium construit en montagne (sans la moindre surface plate) à 25 km de Grenoble dans lequel on a mis selon le seul objectif (avoué par les administrateurs eux-mêmes) de remplir les lits, plus de 80 handicapés (sur 180 pensionnaires environ), dont 50 en fauteuil.

Ceci donne les spectacles que connaissent bien ceux d'entre nous qui goûtent (ou ont goûté) les délices des centres et hôpitaux : de belles rangées de fauteuils alignés côtes à côtes, des files d'attente aux allures de départ d'une course auto-

» Mais certains emploient des méthodes plus « douces » ou « sophistiquées » et non moins horribles : il s'agit de jouer à fond son rôle de malade, de faire le malade. La formule est simple : moins on l'est, plus on le devient, et si j'ose dire, jusqu'à terme : la mort. Et ceci encore : ne rêvez pas, soyez tout entier à l'enfer qu'on vous fait subir, devenez la chose, la toute petite chose qu'on vous réclame d'être du matin au soir, et ne bougez plus ! Clic ! Et c'est fait ! D'un être humain, vous êtes devenu un objet, un poids, rien...

Voilà ce dont je voulais témoigner. Mon camarade Michel Mastrolia est mort, suicidé, au centre de cure de Saint-Hilaire-du-Touvet, en ce mois de janvier 1975. D'avance, je me refuse à continuer la mascarade pour vous donner bonne conscience, en vous rabachant, en toute civilité, ce qu'il conviendrait d'entreprendre

mobile...

Cela donne aussi, des handicapés complètement aliénés par des années de C.U.C. passées entre quatre murs. Certains n'ayant même plus envie d'en sortir, complètement coupés du monde extérieur, n'osant plus se montrer, dans une rue, incapables de lier contact... (même les valides se plaignent de ce « malaise ») se réfugiant dans le travail ou la culture (ou les deux) en se disant : « Ce n'est qu'un mauvais moment à passer, il n'y a rien à faire. » Il est significatif de constater que les quelques mouvements spontanés de remise en cause de l'autorité locale sont souvent le fait de valides récemment arrivés...

Effectivement, il y a une (relative) liberté, liberté de réunion, de discussion, de visite, plus grande que dans la plupart des autres centres d'handicapés (en France).

Mais cette liberté n'est utilisée que par ceux qui peuvent l'utiliser... Il y a les autres. Tous ceux qui, incapables d'établir des relations sexuelles et affectives du fait de leur aliénation, de leur éducation, des rejets qu'ils ont subis au travers des centres, ne peuvent absolument pas profiter de ces libertés (et à plus forte raison lutter pour en obtenir d'autres). Michel était de ceux-là.

Tous les rapports entre les individus sont faussés parce qu'ils sont là dans une situation totalement artificielle. (Voir article de Dominique, Marie-Jeanne, Gérard, Michel dans le journal précédent).

A la fin de l'année (scolaire), ce « malaise » se concrétisera par une vague de départ massive d'handicapés. Partirons tous ceux qui le peuvent. Je fais partie de ces favorisés. Ne resteront que ceux

pour « changer la vie » (...) à nous autres, « handicapés ». Je tiens avant toute chose à dénoncer publiquement l'attitude (cf.) corps médical, qui, en se conduisant comme des princes du Moyen Age, pour qui le pouvoir et l'inhumanité étaient les idées-force, conduit les centres et les hospices-ateliers à devenir pour un certain nombre d'entre nous, une véritable antichambre de la mort. Je dénonce également la grande conspiration du silence qui est le lot de toutes les forces progressistes de ce pays et en particulier de toute la gauche.

« Rien n'y fera, ni le Programme commun cher au PC, ni la rose du PS. La démocratie et le socialisme seront des mots vides de sens tant que vous fermez les yeux sur l'un des scandales majeurs de notre société : l'existence d'une sous-humanité, nous, les « exclus ».

François SUCHOD (handicapé moteur, étudiant, membre du PS).

qui sont les plus isolés, c'est-à-dire en général, ceux qui ne sont pas issus d'une famille aisée, ceux qui n'ont pas su mener d'études poussées, ceux aussi qui ont le plus de problèmes physiques. Cette différence de situation, fait que les handicapés du C.U.C. n'ont pas une attitude solidaire, ne se sentant pas également concernés (à tort à mon avis). Réalité quotidienne (mais déformés) de l'inégalité de classe.

De plus, dans une telle sorte de « micro-société », les représentants locaux ont beau jeu d'individualiser les problèmes et du même coup les rendre insolubles (cf. : problèmes sexuels).

Il est vrai que ce rôle n'est pas toujours joué conscientement, les médecins qui sanctifient le « secret médical » ont eux-mêmes été formés dans la tradition de l'idéologie dominante. Néanmoins, l'inconscience n'a jamais constitué une excuse valable.

Le suicide de Michel aurait du être « la goutte d'eau qui fait déborder le vase ». Il n'en a pas été ainsi et ceux qui ont tenté d'impulser une organisation collective de la révolte en ont fait l'amère expérience (ce qui ne veut pas dire qu'il en sera toujours ainsi!).

Le système capitaliste cherche à réssoudre ses contradictions croissantes au travers d'une barbarie de plus en plus féroce, que cette barbarie soit flagrante (Chili) ou plus insidieuse...

Les handicapés l'illustrent (bien malgré eux).

Pour combien de temps encore ?

Une partie de la réponse appartient aux handicapés eux-mêmes.

Il y a urgence.

HENRI.

ON A REÇU CA :

Madame,

L'expérience actuelle de plusieurs mois de vie seul dans l'appartement du 3, rue Charles-Perrault, à Orléans, de votre fils Marc, confirme que ce n'est pas soutenable pour qu'il ait le minimum des services matériels lui assurant une existence décente, et sécurisante, qu'exige sa situation.

Tout en rendant hommage à son courage et à sa volonté de vivre indépendant comme il le souhaiterait, nous ne pouvons que vous alerter à nouveau sur les dangers et les conséquences que pose sa situation actuelle de co-locataire dans l'immeuble des handicapés, où, vous le savez, il faut un minimum de possibilités personnels ou, pour le moins, la présence à demeure d'une « tierce personne », pour réaliser une occupation et une vie normales.

Aussi, en tant qu'A.P.F. cautionnant les candidatures des handicapés dans cet immeuble, nous sommes au regret de devoir raisonnablement dégager toute responsabilité, maintenant, puisque les conditions que nous avions indiquées n'ont pas été respectées, et d'en informer le C.I.L., par même courrier, de ce fait.

Comme nous l'avions déjà dit, pour votre fils, nous ne voyons que 2 solutions raisonnables : la vie en milieu familial ou la vie en Centre ou Foyer spécialisés. Lorsque l'on est handicapé, vouloir son indépendance est quelque chose de louable en soi, mais à condition de savoir jauger exactement ses propres possibilités.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La déléguée du Loiret:
Mlle PRAVAZ.

REPONSE

à Mlle PRAVAZ.
Déléguée A.P.F du Loiret.

Orléans 16 juillet 1974

Mademoiselle,

Sachant lire et écrire, j'ai pris connaissance de votre lettre du 16 juillet 1974, adressée à mes parents qui me l'ont passée, puisque je suis majeur et vacciné.

A la lecture de votre lettre, plusieurs choses me frappent.

Tout d'abord, ce qui me saute aux yeux, c'est que vous ne vous adressez absolument pas à moi. Il me semble que vous considérez les handicapés comme de « perpétuels enfants assistés » : assez paradoxalement d'ailleurs, puisque vous êtes vous-même handicapée. Je dois vous dire franchement

que votre comportement envers moi m'est très pénible à supporter. On ne s'adresse jamais à moi directement, on utilise tout un système d'intermédiaire pour me faire entrer dans ce que vous concevez comme la norme » et pour tirer, à distance, des renseignements sur ma manière de vivre (qui ne regarde que moi dans la mesure où je ne gêne autrui), renseignements, attitudes de vous envers moi, obligatoirement déformés par les intermédiaires. Je vous demande donc de bien vouloir cesser ce genre d'attitude envers moi : cela me permettra certainement d'être moi-même et de ne plus gêner les autres.

Ensuite, je relève une erreur dans votre lettre :

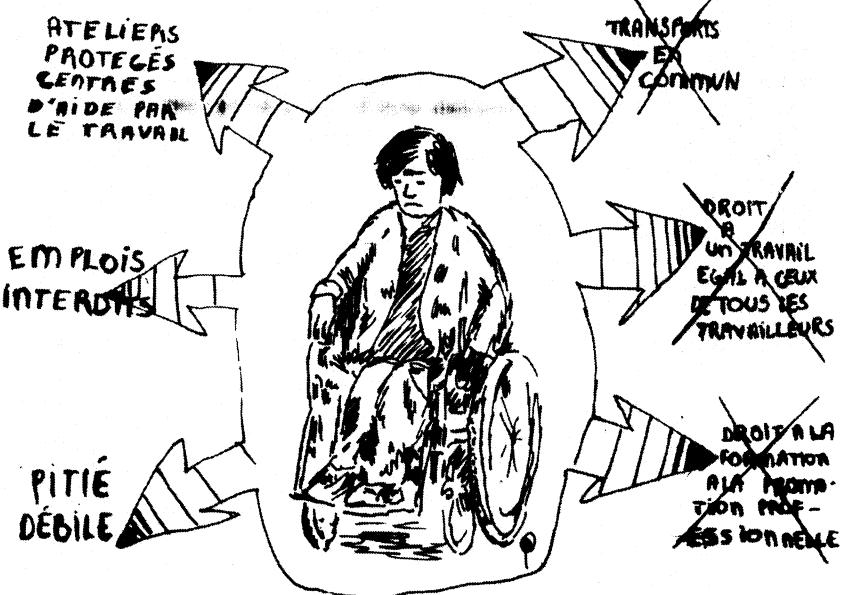
Je n'ai pas vécu plusieurs mois seul ici. J'ai eu Mme Dupré comme aide-ménagère. Je n'ai vécu en autonomie partielle que pendant cinq semaines : du 15 juin au 20 juillet, expérience qui m'a permis d'augmenter mes capacités d'autonomie physique et d'approcher la compréhension de mon refus instinctif d'une certaine catégorie d'aides en ce qu'elles ont d'**usurpation anihilante d'initiative**. Le reste du temps, j'ai été entièrement aidé par cette femme de ménage et par mes parents, surtout maintenant que vous avez interrompu mon **expérience quasi-totale d'autonomie partielle**.

Et toute votre lettre et vos propositions-impositions de manières de vivre

(ghettos, assistances, dépendances) sont fondées sur de telles erreurs d'interprétation de ma situation, de mes limites dont vous ne pouvez absolument pas vous rendre compte, encore moins du fait de savoir si je m'en rends compte..., car ce n'est qu'en essayant que je me rends compte de mes limites, que je les assume, que je trouve les moyens techniques pour les dépasser, et que, finalement, j'y arrive sans moyens techniques : il suffit de ne pas être perturbé psychologiquement par toute une ribambelle d'« âmes charitables ».

Si cela peut vous consoler, je peux vous dire que je compte reprendre, à bref délai, une autre aide-ménagère que je compte bien, aussi, ne pas me laisser imposer. Car, enfin, je trouve scandaleux que vous puissiez disposer de mon existence et que vous vous permettiez de m'imposer vos solution par pressions et chantages ou intimidations. L'A. P. F., serait-elle une police destinée à faire régner l'**ordre public et moral** chez nous, les handicapés ? La répression des handicapés serait-elle l'**œuvre des handicapés eux-mêmes** ?

Donc, à l'avenir, lorsque vous aurez des griefs contre moi, ou pour toute affaire me concernant, adressez-vous directement à moi, par simple courrier, sans aucun intermédiaire. Nos rapports en « respireront » mieux ! Car il me semble encore savoir lire et écrire mon courrier et être en pleine et res-



ON A ENCORE REÇU

comment

j'ai couil- lonné l'A.P.F.

Camarades.

La lettre que l'A.P.F. a écrit à mes parents au mois de juillet montre clairement la mentalité (assistée et assistante) de ces gens et leur politique cautionnant et gérant le système de l'assistance ; Je vous communique, de même ma réponse que je leur ai envoyée, et vous donne ici quelques précisions supplémentaires.

Le H.L.M. où j'habite comprend une dizaine d'appartements pour handicapés. C'est l'A.P.F. qui cautionne les candidatures des handicapés au non... ou en leur imposant des conditions d'assistance « sécurisantes » pour elle et le système. Ainsi, en février-mars 1974, j'ai accepté ses conditions pour avoir l'appartement que j'avais demandé, à savoir être assisté d'une tierce personne et que mes parents réinterviennent pour donner leur garantie. Une fois dans la place, je ne pus supporter cette situation longtemps. En refusant en juin 73 la tierce personne, je me suis donc mis à batailler pour que mes parents et l'A.P.F. me foutent la paix et me laissent faire les expériences d'autonomie que je voulais. Parallèlement à toute leur politique d'intimidation et pressions par intermédiaires interposés, l'A.P.F. voulut prolonger son action de « mise en camisole psychologique », en essayant de me faire psychotrié par Gentis, le psychiatre de mon secteur. Mais là encore, l'A.P.F. s'est cassé les dents : Gentis n'a pas marché dans leur combine. Gentis a repoussé les pressions venant de l'A.P.F. et de la Direction Départementale de la Santé... Surtout, lorsqu'il a lu les textes que j'avais fait passer dans « Anti-Intox » (le canard des luttes à Orléans) pour ne pas être isolé.

Gentis, est en fait un antipsychiatre qui refuse de jouer à la **Psychia/trique** au nom du capitalisme. Il m'a permis de ne plus être dérangé par mes parents qui m'ont foutu la paix après avoir su que Gentis était solidaire de ma lutte pour ma libération matérielle et psychologique par rapport à eux.

L'analyse psychique que je mène avec lui me permet de mener une analyse politique de la situation de l'handicapé dans la société capitaliste.

ponsable jouissance de mes droits civiques et politiques !

En vous souhaitant un prompt rétablissement, tant psychique que physique, de l'accident que vous avez « contractée » en « jaugeant », peut-être, un peu trop vos possibilités (!), j'ose espérer que l'A.P.F. ne me décevra pas une fois de plus, et vous prie d'agréer, Mademoiselle, mes sentiments distingués.

Marc RERY,
locataire de l'App. 17 C.

semble reculer devant le chantage de l'A.P.F. Il n'en est rien : j'ai fait cela pour conserver mon appartement mais je continue à vivre mon expérience d'autonomie. J'ai eu ainsi le plaisir de couillonner ces réformistes d'A.P.F. !

En juin, je touchais 1 300 F par mois dont 800 F (minimum !) pour la tierce-personne. Comme je refusais la tierce-personne, les 800 F pouvaient m'être retirés. Il m'aurait donc resté 500 F. Le loyer était de 264 F + 211 F de charges. Il me restait donc théoriquement 25 F par mois. J'avais calculé l'allocation logement, non encore accordée, comme représentant les deux tiers du loyer, soit 176 F. Ce q. m'aurait fait 201 F par mois ou 6.70 F par jour, pour vivre !

Aujourd'hui, je touche de l'Aide Sociale 1 698.90 F et 264.60 F comme allocation logement. J'ai un loyer total de 510 F. Il me reste donc 1 333.50 F par mois.

La DASS a accepté de me verser l'« Allocation principale », tout en versant pendant six mois pour savoir si elle devait ou non me retirer la « Majoration spéciale ».

En effet mon refus de la tierce-personne crée un précédent. Ces messieurs-dames de la DASS qui font du « Social » diront « tergiversation », ne vont pas supprimer mon allocation de tierce-personne car cela me foudrait sur la patte et l'orverrait clairement qu'on ne peut pas vivre avec 500 F par mois. Inversement ils ont tergiversé avant de me l'accorder au bout de six mois définitivement car je pouvais des fois faire « boule de neige ». « Vous vous rendez compte ! des handicapés qui refusent la tierce-personne pour revendiquer des moyens techniques de tous genres. Mais c'est la ruine du capitalisme et de l'Ordre Moral ! On ne pourra même plus aider nos pauv' p'tits handicapés qui nous marcheront sur les pieds avec leurs engins électriques ! »

Toutes mes salutations de lutte,

Marc.

Pour tous contacts, et éventuellement pour une coordination des handicapés en lutte qui désireraient ne plus être isolés, pour la région Centre,

ECRIRE : Marc Héry, 3, rue Charles-Perrault, 45000 ORLEANS.

POUR LE FILM

Le C.L.H. renouvelle son appel du N° 1 :

1) Il insiste sur la nécessité de fabriquer un film qui reflète activement les positions politiques qui commandent sa lutte :

2) Pour réaliser ce film, il a **besoin de vous** : handicapés ou non, travailleurs **encore valides ou déjà handicapés**. Il a besoin de **vos** expérience sur la réalité. Il a besoin de vos révoltes et de vos réflexions. Il a besoin de s'appuyer sur vous pour pénétrer avec une caméra (même si elle est petite) dans les ghettos réservés aux handicapés :

3) Il a également besoin de votre soutien financier (même minime).

Le C.L.H. a besoin de vous pour que dans le film soit montré le plus concrètement possible comment, d'une part, la société crée les handicapés (au travail, à l'armée, sur la route, dans les maternités et les hôpitaux, à l'école...) et comment une fois l'handicapé créé, elle le rejette, l'enferme dans les ghettos tout en l'exploitant, tout en le rentabilisant.

Pour tout contact concernant le film, écrire à « Cinéthique » B.P. 65 75722, Paris, Cedex 15.

Pour les chèques : « Cinéthique », C.C.P. La Source 31 170 03, avec la mention : « Pour le film ».



aux copains motards

Que faire contre l'inadaptation du réseau routier actuel, quand on est motard ?

Les gravillons balancés sur la route sans signalisation, les bandes jaunes glissantes, les nids de poule, le revêtement « anti-verglas », les glissières de... « Sécurité »?hachoir... ...ça devient plus possible.

Seul, je ne fais pas le poids, mais à plusieurs, on peut faire du 'boulot.'

Contactez Daniel WILLEMIN, CLH, 4, rue Ed. Quenu, 75005 Paris.

charte de revendication c.l.h.

Enseignement

1. Droit à l'enseignement pour tous les handicapés, au même titre que tous les enfants, les jeunes et les adultes, ce qui exige une lutte immédiate et systématique contre l'enseignement qui produit des rapports de hiérarchie de normalisation, de sélection, de compétition en vue de perpétuer les nouveaux exploités et cadres dont le système capitaliste a besoin pour dominer.

2. Droit immédiat à l'enseignement obligatoire de TOUS les handicapés en milieu « normal » (écoles, lycées, facs) ce qui sous-entend la mise en place des moyens nécessaires à l'adaptation de l'Education nationale aux handicapés.

3. Gratuité de l'enseignement pour tous, valides ou non. (De la maternelle à la fin des études.)

— Aménagement et accessibilité de tous les établissements (de la maternelle, jusqu'à la fin des études) :

— Suppression à court terme de tous les établissements « dits spécialisés » qui n'ont pour but que d'infantiliser, d'exclure, de surexploter, de sous-qualifier les étudiants, les travailleurs handicapés :

— Orientation libre et choisie par les intéressés ;

— Bourses répondant aux besoins des handicapés étudiants.

Amendement

Un amendement a été adopté, sur le préambule de la charte de revendication parue dans le numéro 1 de janvier 1975.

Il est écrit que notre lutte rejoint celle de TOUTE la classe ouvrière et nous sommes tous d'accord sur ce point.

Mais nous ne sommes pas tous d'accord pour dire que les objectifs que nous poursuivons ne peuvent être atteints « que par la prise du pouvoir par le prolétariat et ses alliés ».

Au sein du CLH, des militants de tendances politiques différentes luttent ensemble, et, nous supprimons donc cette phrase parce qu'elle est l'expression d'une seule de ces tendances.

Juste à côté du M^e Mairie d'Ivry

Dans un local, deux copains très sympas montent un Atelier d'expression libre pour enfants valides et handicapés.

(Les adultes intéressés sont admis aussi.)

Un peu plus loin, il y aura un vieux manège gratuit, mais il faudrait leur donner un petit coup de main pour le retra-

per. (Y'a des pièces un peu rouillées.) Et pour les beaux jours, on peut faire la fête avec les fanfares.

Vous pouvez prendre contact avec : Marion et Bernard RABOINE, 57, rue Jean-Legaleu, 94 - Mairie-d'Ivry.

Nous avons disponible un montage diapositive sur les Transports. Si vous pouvez le faire passer, adressez-vous Charly Kaskao - 7 rue de Cambrai 75019 PARIS.